

DELIBERATION N° 81/101 : EVENTUALITE DE SUPPRESSION DE POSTES GARE S.N.C.F. DE LUDRES/POSITION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des études, actuellement en cours, concernant la ligne 14 NANCY - PONT-SAINT-VINCENT, qui déboucheraient sur la mise en place d'une signalisation B.A.L. (Block automatique lumineux), permettant l'espacement des trains et assurant automatiquement une cadence d'un train toutes les 3 ou 4 minutes, risqueraient, si elles étaient réalisées, d'entraîner la suppression de 4 postes de cheminots en gare de LUDRES.

Il précise qu'à ce sujet il a déjà saisi le Directeur Régional S.N.C.F. en attirant son attention sur le fait que si la fermeture de la Gare de LUDRES est envisagée pour la transformer en simple halte, cela impliquerait une dégradation du service apporté aux voyageurs, entraînant ainsi une dissuasion que la Municipalité de LUDRES veut combattre.

En effet, celle-ci a toujours oeuvré pour une meilleure coordination du rail et de la route, débouchant d'une part sur un service accru rendu aux voyageurs, et d'autre part sur une meilleure exploitation du réseau ferroviaire sous-employé actuellement sur l'Agglomération.

D'autre part, compte-tenu de la conjoncture actuelle, la Municipalité ne pourrait que déplorer de nouvelles pertes d'emplois dans une situation déjà devenue préoccupante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- demande à ce que la S.N.C.F. indique à la Commune de LUDRES quelles sont ses intentions en la matière,
- précise qu'en tout état de cause, la situation actuelle doit être maintenue tant qu'une solution positive dans la coordination des transports publics sur l'Agglomération ne sera pas dégagée entre la S.N.C.F. le Département, le District de l'Agglomération Nancéienne et les communes concernées.